

**OBJET**

Envoyé en préfecture le 23/08/2024  
Reçu en préfecture le 23/08/2024  
Publié le  
ID : 011-211103510-20240820-D2024\_08\_20\_01-DE

Séance du Conseil Municipal du 20 août 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Joël POUS, Mathilde VIDAL,

**Empêchés :** Christine DAYER, Éric FABRE, Jean-Luc RAMONE

**Procurations :** Christine DAYER, Éric FABRE,

**Secrétaire :** Patrick BONNÉRY

**M 49 ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Monsieur le Maire donne lecture d'une présentation en non valeurs par Monsieur le trésorier de créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour un montant total de 197.73 €.

Il propose d'admettre ces sommes en non-valeur et demande à l'assemblée de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

**DÉCIDE** d'admettre en non valeurs les créances suivantes :

EXERCICE	N° PIECE	OBJET DU TITRE	MONTANT
2021	T 343	Facture eau 2021	197.72
2023	T 192	Facture eau 2023	0,01
			<b>197.73</b>

**PRÉCISE** que le financement sera prévu au compte 6541 du BP 2024

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance  
Patrick BONNÉRY

